

Décision

Générale

colonial

Décision n° 143 accordont une subvention de 10.000 francs à M. Tréchot, propriétaire du bateau de pêche « Khamsin »

n° 143

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
13 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des , Somalis et dépendances,.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : En vue de favoriser le développement de la pêche industrielle en Côte française des Somalis: Vu les difficultés du ravitaillement de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Une subvention de quarante mille francs est accordée à M. Tréchot (François-Robert), propriétaire du ba teau de pêche « Khamsiz ». Art. 2

— La présente dépense sera im putée sur b-
chapitre IL

article 5

du bud get local (exercice 1947). Art. 3. — La présente décision sera pu bliée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.